

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 février 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 581-2026 intitulé règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 16 mars 2026 à 19 h 30 à la Mairie, salle La Chapelle du Vieux-Couvent, située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'objectif de cette assemblée est de présenter et d'expliquer les nouvelles exigences législatives relatives au contrôle de la vétusté et du délabrement des bâtiments situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, ainsi que les obligations auxquelles la Municipalité doit désormais se conformer.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 2^E JOUR DU MOIS DE MARS 2026.

(Original signé)

Daniel de Brouwer,
Directeur général par intérim et
Greffier-trésorier par intérim